

Rapport annuel du Conseil d'État 2016



De gauche à droite, entourés par le chancelier Vincent Grandjean (à dr.)
et la vice-chancelière Sandra Nicollier :

Béatrice Métraux (Institutions et Sécurité);
Pascal Broulis (Finances et Relations extérieures);
Philippe Leuba (Économie et Sport);
Pierre-Yves Maillard (Président, Santé et Action sociale);
Anne-Catherine Lyon (Formation, Jeunesse et Culture);
Jacqueline de Quattro (Territoire et Environnement);
Nuria Gorrite (Infrastructures et Ressources humaines).



Avant-propos

En politique comme en agriculture, le temps qui sépare les semailles des récoltes est variable. Durant cette dernière année complète de la législature, nombre de chantiers dont les graines ont été semées dans le programme de législature 2012-2017 du Conseil d'État ont muri suffisamment pour aboutir.

Avec l'adoption de la quatrième adaptation du plan directeur cantonal et la révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, le canton se donne les moyens de sortir de la période de moratoire sur les zones à bâtir imposé par la loi fédérale, tout en modernisant et simplifiant ses outils de planification. La politique du logement dispose également de nouveaux outils suite à l'acceptation par la population vaudoise de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif. L'industrie vaudoise bénéficie d'un fonds de soutien et les Alpes vaudoises d'un appui financier pour un premier paquet de projets. La santé des vaudois fait également l'objet d'une attention particulière : l'organisation du système de soins est repensée, pour faire face à la réalité du vieillissement de la population notamment ; par ailleurs, un système de prise en charge des frais dentaires sous condition a été conçu comme contre-projet à l'initiative « pour le remboursement des soins dentaires ».

La population vaudoise a largement soutenu le volet cantonal de la réforme des entreprises (RIE III), puis son volet fédéral, finalement rejeté par la population suisse. Attaché au paquet équilibré présenté au niveau cantonal, qui favorise à la fois le pouvoir d'achat des ménages et les places de travail, le Conseil d'État a réaffirmé sa volonté de voir aboutir sa stratégie globale. Il appuiera en conséquence la réalisation rapide d'une réforme

du droit fédéral acceptable politiquement et fondée sur des éléments non contestés dans la campagne, soit la disparition des statuts spéciaux et la compensation financière pour les cantons.

Plusieurs avancées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ont été soumises au Grand Conseil : l'égalité salariale devra être démontrée dans le cadre des marchés publics ainsi qu'au sein des entités subventionnées. Par ailleurs, la violence domestique a fait l'objet d'une loi-cadre. Quant à la politique de l'accueil de jour des enfants, elle a été précisée dans le sens d'un renforcement de moyens financiers et de la définition du cadre de l'accueil parascolaire. Dans le domaine culturel, le canton aura l'occasion de rayonner grâce au Musée des beaux-arts, dont la première pierre a été posée, et aux autres institutions muséales réunies à l'enseigne de Plateforme10 sur le site de la gare à Lausanne.

2016 a donc été une année de concrétisations. La réalisation des engagements du programme de législature 2012-2017 n'épuise pas pour autant le besoin de mesures sur le terrain et d'adaptations institutionnelles afin d'apporter des réponses aux besoins de la société vaudoise. Les défis sont en effet multiples : insertion professionnelle, cohésion sociale, mobilité, société numérique ou encore effets du vieillissement de la population.

L'année 2017 permettra au Conseil d'État qui sortira des urnes à la mi-mai de faire le point sur l'état de la société vaudoise, de fixer les priorités afin de définir les mesures permettant de les concrétiser.

Pierre-Yves Maillard
Président du Conseil d'État

DTE

Département du territoire et de l'environnement

Jacqueline de Quattro
Conseillère d'État



Le projet de révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions comprend l'introduction d'une taxe sur la plus-value ainsi que la simplification des outils et des procédures liées à l'aménagement du territoire.

Aménagement du territoire

Au mois d'octobre 2016, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a présenté la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal. Le scénario de dimensionnement de la zone à bâtir s'appuie sur une hausse de la population de 193 000 habitants d'ici 2030 au lieu de 185 000. Le nouveau scénario apporte un réel ballon d'oxygène aux communes vaudoises qui doivent adapter leur planification à la nouvelle loi fédérale. Avec ces nouveaux mécanismes de calcul, 65 communes supplémentaires échappent à la tâche du dézonage de parcelles constructibles.

Le projet de révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), également dévoilé en octobre, comprend deux volets: l'introduction d'une taxe sur la plus-value et les simplifications d'outils et de procédures liées à l'aménagement du territoire. Le projet instaure la création d'un fonds cantonal, géré par le [canton](#) et alimenté par la taxe sur la plus-value dont le taux a été arrêté à 20 %. L'affectation du fonds est destinée aux indemnisations des propriétaires en cas de

moins-value lors d'expropriation matérielle avérée ainsi qu'aux mesures de valorisation des surfaces d'assolement.

Environnement

Le DTE a initié les démarches en vue d'établir une feuille de route cantonale sur le thème du climat. Cette démarche se décline selon trois axes essentiels:

- développer les moyens pour documenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle cantonale;
- élaborer des propositions de mesures visant à réduire ces émissions;
- préparer le cadre transdisciplinaire d'adaptation aux changements climatiques.

Le 19 janvier 2016, le Grand Conseil a voté un crédit-cadre de 80 millions de francs destiné à financer les mesures de lutte contre les micropolluants dans les stations d'épuration, complété par un financement fédéral. Cette première enveloppe s'inscrit dans un programme d'investissement cantonal de 200 millions et permettra de faire face aux besoins des quatre premières années.

La qualité, tant chimique que biologique, des cours d'eau et des lacs, fait également l'objet d'un suivi attentif et régulier de la DCE depuis de nombreuses années. Un document intitulé « De source sûre », disponible en ligne et régulièrement mis à jour, présente pour chaque bassin versant et lac un ensemble d'indicateurs ainsi que différents renseignements.

Des contrôles systématiques de micropolluants dans les eaux potables distribuées ont débuté en 2016.

Énergie

La direction de l'énergie (DGE-DIREN), en collaboration avec le service du développement territorial (SDT), a élaboré un guide à l'intention des communes. Le guide propose une méthodologie harmonisée concernant l'intégration des aspects énergétiques dans les différents plans d'aménagement du territoire.

La DGE-DIREN, sous la houlette de la cheffe du département, a également été très active dans le dossier de la reprise des actions de Swissgrid détenues par Alpiq. Cette opération d'envergure a abouti à l'obtention d'une participation de 4,4 % de la société romande d'investissement intercantonale Sireso SA dans Swissgrid.

Automobiles et navigation

Le 1^{er} novembre 2016, la division technique du Service des automobiles et de la navigation (SAN) a rencontré plus d'une centaine de représentants des entreprises automobiles de la région Chablais-Riviera afin de présenter divers projets qui prendront place dans l'est vaudois dès 2017.

L'accréditation du SAN selon la norme ISO 17020 – une norme concernant les activités de contrôle technique des domaines routier et de la navigation – a par ailleurs été renouvelée.

Affaires vétérinaires/consommation

Afin de mieux assurer leur activité de contrôle des eaux potables et des eaux d'environnement, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et la Direction de l'environnement (DIREV) ont renforcé leur collaboration en créant

le pôle cantonal d'analyse de micropolluants (PCAM). Des contrôles systématiques de micropolluants dans les eaux potables distribuées ont débuté en 2016.

Le SCAV participe au programme national de surveillance sur les épizooties. Ce programme a pour but d'évaluer le statut sanitaire du cheptel suisse d'animaux de rente par le biais de prélèvements d'échantillons.



Le 10 novembre, 19 600 élèves (10-13 ans) de tout le canton ont participé à la Journée « Oser tous les métiers », qui consiste à accompagner un·e proche de sexe opposé sur son lieu de travail. Ici l'un des ateliers, le Parlement des filles.

Égalité femmes-hommes

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a élaboré un projet de modification légale proposant un contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics et dans les entités subventionnées. Une commission de contrôle, à laquelle les partenaires sociaux seront associés, effectuera des contrôles ponctuels.

Afin d'intensifier la lutte contre la violence domestique, le BEFH a coordonné un important groupe de travail interservices afin de proposer des dispositions légales permettant de réduire la récurrence, de mieux venir en aide aux victimes et de spécialiser les professionnel·le·s.

Ces deux projets ont été transmis au Grand Conseil.

DFJC

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'État



Dans le cadre du mandat attribué par le Département fédéral des affaires étrangères, le DFJC a poursuivi son expertise au Sénégal visant l'implémentation du modèle dual de formation professionnelle.

École obligatoire

Les élèves ayant terminé l'école obligatoire en 2016 sont les premiers à avoir achevé leur scolarité dans l'une des deux voies prévues par la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) : 6822 élèves ont obtenu leur certificat de fin de scolarité. Concernant les élèves qui ont débuté leur première année d'école sous l'égide de la LEO en 2013-2014, il faudra attendre pour disposer d'une vue d'ensemble de leur parcours scolaire ; reflet de la réalité du temps scolaire, il faut onze années aux élèves pour parcourir toutes les étapes de l'école obligatoire.

École de la transition

Anciennement OPTI, l'École de la transition a connu une profonde réforme, notamment par la généralisation du cursus individualisé, testé en 2015. Par ailleurs, dans le but d'assurer une prise en charge optimale et continue des jeunes migrants en âge de scolarité postobligatoire, une unité migration/accueil a été créée, accompagnée d'une augmentation à 431 places de la capacité des classes d'accueil de l'École de la transition. L'ouverture des classes d'accueil a également été

semestrialisée afin de rendre le dispositif plus dynamique et de diminuer le temps d'attente des primo-arrivants.

Enseignement gymnasial

En août 2016, une première volée de gymnasiens a débuté son année d'immersion en Suisse italienne dans le cadre de la nouvelle maturité bilingue français-italien. Cette formation complète l'offre existante : une maturité bilingue français-anglais et une maturité bilingue français-allemand. La rentrée d'août a de plus été marquée par la mise en service partielle du Gymnase de Renens, avec l'ouverture d'une trentaine de classes. Cet établissement déploiera sa pleine capacité à la rentrée d'août 2017 avec l'ouverture de quinze classes supplémentaires.

Formation professionnelle

La formation professionnelle a également développé une nouvelle filière de maturité professionnelle intégrée français-anglais et une extension du projet de mobilité internationale des apprentis. Quatre écoles professionnelles proposent désormais à leurs élèves d'effectuer un stage de longue

durée au sein d'une entreprise à l'étranger. À terme, il est prévu d'élargir cette offre à l'ensemble des apprentis.

Par ailleurs, dans le cadre du mandat attribué par le Département fédéral des affaires étrangères, le DFJC a poursuivi son expertise au Sénégal visant l'implémentation du modèle dual de formation professionnelle. L'expertise vaudoise se poursuit en 2017.

Soutiens et appuis à la formation

La nouvelle loi régissant l'octroi des bourses d'étude et d'apprentissage est entrée en vigueur. Les demandes de bourses pour l'année académique 2016-2017 ont ainsi été traitées selon le nouveau dispositif. L'intégration du régime des bourses dans le système du revenu déterminant unifié (RDU) a également été prise en compte.

Pour préparer la mise en œuvre de la loi sur la pédagogie spécialisée au sein de la scolarité obligatoire, un projet pilote a été mis en place auprès de neuf établissements scolaires du Nord-vaudois afin de tester les critères d'éligibilité et les processus de mise en œuvre des mesures ordinaires et renforcées de pédagogie spécialisée. En parallèle, les services concernés travaillent sur le système d'allocation des ressources aux établissements.



L'État de Vaud et la Ville de Lausanne ont signé en avril des conventions d'édition portant sur trois ans (2016-2018) avec les Éditions L'Âge d'Homme, les Éditions de l'Aire et les Éditions Plaisir de lire.

Enseignement supérieur

D'importants projets d'investissements ont jalonné l'année 2016, parmi lesquels la finalisation du chantier des nouveaux auditoriums destinés à la Faculté de biologie et de médecine ainsi que la participation à deux projets de constructions de logements pour étudiants.

Le programme prévu pour l'augmentation des capacités de formation en médecine se traduit dans le canton de Vaud par le projet de l'UNIL – dont la nouvelle rectrice Nouria Hernandez est entrée en fonction au 1^{er} août 2016 – qui prévoit d'augmenter les places de masters en médecine d'ici 2020.

Sur le plan international, la collaboration entreprise depuis 2007 avec les swissnex du monde se poursuit. En 2016, 35 projets ont impliqué quelque 600 étudiants. Deux délégations ont été conduites, l'une en Chine et l'autre au Brésil, sur la thématique de l'innovation sociale.

Le 6 octobre 2016,
la première pierre du
nouveaux Musée cantonal
des Beaux-Arts
a été posée sur le site
de Plateforme10.

Culture

Du 20 au 29 juin 2016, les classes de l'enseignement primaire du canton ont été invitées à (re)découvrir les musées dans le cadre de la «Semaine École-Musée». 14 500 élèves ont ainsi profité de l'offre développée avec 40 musées partenaires autour de la thématique «Voyage au pays des musées».

Concernant le projet Plateforme10, l'année 2016 a notamment été marquée par la présentation de la nouvelle identité du projet, une présence forte dans le cadre des Rencontres de la photographie d'Arles, ainsi que la pose de la première pierre du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, le 6 octobre 2016.

Jeunesse

Depuis août, l'expérience d'encadrement d'activités de jeunesse est reconnue comme équivalente à des stages obligatoires (par exemple pour l'admission à la Haute École de travail social, ou comme stage de l'année propédeutique santé). Ceci découle de la mise en application de l'article 30 de la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse.

DIS

Département des institutions et de la sécurité

Béatrice Métraux
Conseillère d'État



Organisation

Deux importants projets ont marqué l'année 2016 au sein du DIS: la loi sur préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) et l'avancement de la réforme vaudoise de la curatelle. Sur le plan sécuritaire, comme en 2015, les échanges et la recherche de solutions ont été soutenus lors des séances de coordination de l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale mises en place par la cheffe du DIS. Grâce à la gestion des places de détention, la pression de la surpopulation carcérale s'est atténuée. Parallèlement, les chiffres de la criminalité présentés en mars font apparaître une baisse conséquente des infractions au code ~~pénal de moins 19%~~ (-1/3 sur 3 ans). Sur le plan intercantonal, la cheffe du DIS est devenue membre du comité de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Une réflexion interdisciplinaire sur la prévention de la radicalisation a également été menée sous la direction du DIS tout au long de l'année. Les résultats seront connus en 2017.

Police cantonale

Comme en 2015, la Police cantonale, avec ses partenaires, a assuré en 2016 l'accueil et la sécurité de grands événements comme les négociations pour la paix en Syrie à Lausanne, les pourparlers de paix interchypriotes au Mont-Pèlerin et la 10^e séance «extra-muros» du Conseil fédéral à Lausanne. Suite

au développement du terrorisme international, la Police cantonale a intensifié les collaborations avec les autres cantons romands et la Confédération et renforcé ses effectifs du renseignement. Afin d'établir un lien de proximité toujours plus fort avec la population, un deuxième poste mobile de gendarmerie a été inauguré, ainsi que deux nouveaux postes à Aigle et Coppet. En matière de formation, l'Académie de police de Savatan a accueilli les premiers aspirants genevois en avril.

Les chiffres de la criminalité présentés en mars ont fait apparaître une baisse conséquente des infractions au code ~~pénal de 19%~~.

Service pénitentiaire (SPEN)

Le rapport précurseur sur la politique pénitentiaire, ~~qui~~ fixe les lignes directrices pour les dix ans à ~~venir, a été accepté à une large majorité en décembre au Grand Conseil.~~ L'ouverture de nouvelles places de détention depuis 2012 et la collaboration avec d'autres cantons ont permis de faire baisser la pression de la surpopulation carcérale en 2016. Dans un souci permanent d'optimiser les infrastructures, la mission de l'établissement

de détention pour mineurs «aux Léchaïres» a été élargie aux jeunes adultes, d'entente avec la Conférence latine des directeurs de justice et police (CLDJP).

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Le SSCM obtient la certification ISO 9001_2015 de son système de management qualité, devenant ainsi le premier service public de ce segment de prestations à être certifié. Comme en 2015, l'État-major cantonal de conduite (EMCC) et la protection civile ont été sollicités à plusieurs reprises en 2016: fête fédérale de musique de Montreux, rencontre internationale «Euphrate III», etc. 2016 a également marqué la fin de la modernisation du projet Polyalert, alerte à la population sous forme de sirènes fixes, projet initié en 2014 sous la responsabilité de la Confédération.

Service des communes et du logement (SCL)

Après un travail de plusieurs années, la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif est adoptée en mai par le Grand Conseil. Faisant l'objet d'un référendum, elle sera soumise au vote le 12 février 2017. L'organisation des élections communales générales a également fortement marqué 2016. Nouveau record de fréquentation pour le Forum vaudois du logement qui a réuni 270 personnes en octobre. A cette occasion a été présentée l'étude «Le paysage coopératif vaudois», menée par



La troisième édition du Forum vaudois du logement a eu lieu le 13 octobre 2016 à Aquatis, sur le thème du «partenariat public-privé». Cette plateforme permet aux acteurs issus des milieux politiques, économiques et associatifs concernés de se rencontrer et d'échanger autour du thème du logement.

la Division logement et le Laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL. Cette étude propose pour la première fois une vision exhaustive du monde coopératif dans le canton.

Service juridique et législatif (S JL)

Le S JL s'est investi fortement et dans des délais brefs dans l'examen de plusieurs projets législatifs de l'État en 2016: lutte contre la violence domestique, soins dentaires, logement ou encore accueil de jour des enfants. Il a également été amené à instruire plusieurs recours suite aux élections communales. Le secteur recouvrement a vécu une phase de stabilisation en 2016. Il a réalisé des recettes à hauteur de 34,3 millions de francs, soit 500 000 fr. de plus qu'en 2015.

La réforme vaudoise de la curatelle, qui prévoit à terme l'abandon de la curatelle imposée, a poursuivi sa route en 2016.

Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)

La réforme vaudoise de la curatelle, qui prévoit à terme l'abandon de la curatelle imposée et un ratio de 50 %-50 % entre les curateurs professionnels et privés volontaires, poursuit sa route. Les dispositifs de mise en œuvre pour le soutien aux curateurs privés et le recrutement de nouveaux curateurs privés volontaires ont été validés par le Comité stratégique du projet mené conjointement avec le DSAS et l'OJV. Le nombre de mandats de curatelles d'adultes pris en charge par l'OCTP a continué à augmenter (368 mandats supplémentaires en 2016).

Églises et communautés religieuses

La première demande de reconnaissance en tant qu'institution d'intérêt public par une communauté religieuse a été déposée en 2016. Il s'agit de la Fédération des Églises dans le canton de Vaud signataires de l'accord de Bonn de 1931 (Églises anglicanes et catholique chrétienne). La Cathédrale de Lausanne a, elle, enregistré un nouveau record de fréquentation avec 496 609 visiteurs.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Pierre-Yves Maillard
Conseiller d'État



Un projet de décret a été adopté par le Grand Conseil sur le développement d'outils communs favorisant la continuité et la coordination des soins.

Insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes en difficulté

Un projet de révision de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), instaurant notamment un dispositif de prise en charge spécifique pour les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans a été accepté par le Grand Conseil. Il permettra l'orientation rapide des jeunes vers des mesures de préparation à la formation qui donneront droit à une bourse. Les parents seront associés et amenés à contribuer, dans la mesure de leurs possibilités, au projet d'insertion de leur enfant.

FORJAD

Le programme FORJAD s'est poursuivi avec une augmentation de la participation des jeunes adultes qui a atteint 410 nouvelles inscriptions en 2016. Ce programme de préparation à l'entrée en formation s'inscrit autour de quatre axes: scolaire, professionnel, socio-administratif et personnel. Depuis son lancement en 2006, 2956 jeunes y ont participé, tandis que plus de 1019 jeunes sont sortis diplômés à l'issue de formations qui se déroulent au sein d'entreprises en voie duale, en écoles de métiers ou d'institutions formatrices.

Soutien aux proches aidants

La campagne de sensibilisation s'est poursuivie en 2016 dans le canton de Vaud avec la participation de cinq autres cantons. Le 30 octobre s'est déroulée la cinquième journée annuelle des proches aidants avec une forte mobilisation de coureurs aux couleurs de la campagne au Marathon de Lausanne.

Fonds de lutte contre la précarité

Pour une période pilote de trois ans à partir de février 2015, le Conseil d'État a validé la mise en œuvre d'un Fonds de lutte contre la précarité. Il permet d'assainir par des prêts des situations financières de ménages surendettés. En 2016, parmi les 35 demandes déposées par les spécialistes du désendettement, 32 ont abouti à un accord de prêt pour un montant de 556 000 francs.

Nouveau dispositif de prévention et de prise en charge des soins dentaires

Une nouvelle législation cantonale en matière de prévention de la santé bucco-dentaire et de prise en charge des frais dentaires a été élaborée et adoptée par le Conseil d'État dès 2017. Sous réserve

de son adoption par le Grand Conseil, elle constituera un contre-projet constitutionnel à l'initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires ». Visant à garantir à la population un accès équitable et de qualité à la santé bucco-dentaire, elle s'adresse en particulier aux catégories de population à risque de renoncement aux soins, soit les enfants et les jeunes, les adultes aux revenus modestes, ainsi que les personnes âgées et celles en situation de handicap.

Une nouvelle législation cantonale en matière de prévention de la santé bucco-dentaire et de prise en charge des frais dentaires a été élaborée.

Développement de la coordination des soins

Un projet de décret a été adopté par le Grand Conseil sur le développement d'outils communs favorisant la continuité et la coordination des soins. Ils constituent des éléments fondamentaux pour renforcer la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients souffrant de maladies chroniques. L'utilisation d'un langage commun comme la suite interRAI et la mise à disposition du dossier électronique du patient contribueront à soutenir les professionnels de la santé pour leur permettre de répondre au mieux aux besoins des personnes dans leur parcours de soins.

Régulation des équipements médico-techniques lourds

La population vaudoise bénéficie d'une offre qui répond déjà largement à ses besoins de santé en matière d'équipements médico-techniques lourds. Les autorités vaudoises ont décidé de réguler l'acquisition de tels équipements. En 2016, le département a accordé une autorisation à trois requérants qui répondent à tous les critères, notamment que la mise en service de l'équipement répond à un besoin de santé avéré et que les coûts induits à charge de l'assurance obligatoire des soins, des pouvoirs publics ou des patients sont proportionnés par rapport au bénéfice sanitaire attendu. Sept demandes ont été refusées.

Réforme des soins

Le vieillissement de la population aura de fortes répercussions sur l'utilisation du système de soins durant ces prochaines années. Lors d'assises en mars, les propositions de l'État en matière de réforme du système de soins et ses conséquences sur l'accompagnement des personnes ont été présentées et discutées avec les partenaires. L'objectif est de garantir la meilleure prise en charge possible des personnes, et ce tout au long de leur parcours de vie, ainsi que d'éviter certaines hospitalisations ou de retarder l'entrée en EMS.



Le premier « speed-meeting » du bénévolat a eu lieu en juin, au Bâtiment administratif de la Pontaise à Lausanne. Cette façon originale de rencontrer des associations, au rythme de discussions de huit minutes, a réuni des collaborateurs de l'État et des externes, aspirants bénévoles.

Hôtel des patients

L'Hôtel des patients a ouvert ses portes au mois d'octobre. Doté de 114 chambres, il constitue un lieu de soins à part entière, destiné aux patients nécessitant une hospitalisation mais dont l'autonomie est conservée. Son ouverture participera au désengorgement du CHUV.

Constructions hospitalières

Le CHUV a lancé le chantier du nouvel hôpital de Cery, doté de 220 lits. La construction qui est réalisée par étapes de façon à ne pas interrompre les activités de soins a démarré en juin 2016. Un nouvel édifice accueillera dès 2018 le Centre de neurosciences psychiatriques, qui réunit chercheurs et cliniciens.

DECS

Département de l'économie et du sport

Philippe Leuba
Conseiller d'État



L'année 2016 est encore marquée, sur le plan économique, par le lancement du fonds de soutien à l'industrie, doté d'une enveloppe de 17,5 millions de francs.

Économie

Les levées de fonds des start-ups vaudoises augmentent significativement par rapport à 2015. Avec près de 400 millions de francs levés uniquement par les start-ups issues de l'EPFL, 2016 annonce une année record pour le canton de Vaud.

Les règles de fonctionnement et de gouvernance du PNI sont réglées au niveau suisse. Un accord de partenariat avec l'EPFL fixe les attentes du canton en termes de promotion des trois parcs vaudois labellisés PNI (Parc national d'innovation): l'EPFL innovation Park (EIP), Biopôle et Y-Park (en qualité de site de réserve). Cette collaboration passe notamment par la signature d'une convention de partenariat entre le Conseil d'État et l'EPFL.

Les Alpes vaudoises bénéficient d'un premier paquet de mesures pour un montant de 12,8 millions. Cette décision elle est le premier pas vers d'autres mesures qui suivront.

En fin d'année, une délégation économique se déplace en Chine. Le Canton entretient des relations privilégiées avec la province de Jiangsu depuis de nombreuses années.

L'année 2016 est encore marquée, sur le plan économique, par le lancement du fonds de soutien à l'industrie, doté d'une enveloppe de 17,5 millions de francs.

Emploi

Le SDE et les partenaires sociaux ont maintenu un haut niveau de contrôle sur le marché du travail. Une hausse substantielle de l'ordre de 20 % sur le nombre de contrôles des chantiers a été constatée. Globalement le nombre d'infractions relevées demeure stable et montre que l'ensemble du marché du travail reste équilibré même si la force du franc met sous pression les secteurs exposés à une forte concurrence frontalière.

Agriculture

Le canton a su se positionner de manière active par rapport à la politique agricole 2014-2017 de la Confédération. Le principe recherché est que l'agriculteur doit pouvoir vivre de la production qu'il fournit au consommateur. Le budget du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVi) est augmenté pour permettre la mise en œuvre de programmes agro-écologiques de la Confédération.

2016 voit le transfert de la partie agricole des améliorations foncières (AF) du SDT au SAVI. Ce transfert permet au SAVI de disposer directement d'un instrument essentiel permettant aux exploitations agricoles du canton de s'adapter aux besoins du marché et d'une agriculture à double performance, qui soit à la fois écologique et économique.

Un film diffusé sur internet met en avant la maltraitance d'animaux dans des porcheries du canton. L'État ordonne des mesures correctives immédiates. Le canton de Vaud compte quelque 200 porcheries pour 40 000 porcs. Plus de la moitié des places sont inscrites dans des programmes de détention particulièrement respectueux des animaux. Les cas dénoncés ne sont pas le reflet des conditions dans lesquelles sont traités la majorité des porcs vaudois. Un exemple montre aussi que les choses peuvent aller dans le bon sens: en juillet, les cantons de Vaud et de Fribourg annoncent qu'ils étudient ensemble la mise en place d'appellations d'origine protégée (AOP) charcutières pour leurs produits du terroir à partir de viande de porc.

Énotourisme: à fin 2016, ce ne sont pas moins de 30 entreprises issues des secteurs de la vitiviniculture, hôtellerie, restauration et produits du terroir qui sont devenues certifiées «Vaud Énotourisme».

Sport

Deux nouvelles fédérations internationales prennent leurs quartiers: la Fédération internationale de roller sport et la Fédération internationale de danse sportive, portant à 57 le nombre de Fédérations ayant leur siège à Lausanne et dans le canton. Le nouveau centre mondial de tir à l'arc est également inauguré au Chalet-à-Gobet le 2 décembre 2016.

En mars, le Conseil d'État soumet un crédit de 30 millions destinés aux travaux de complète reconstruction des installations de la patinoire de Malley. La patinoire-salle de spectacle offrira 10 000 places.

La Fondation Fonds du Sport vaudois inaugure à Leysin le 1^{er} juillet 2016 la nouvelle Maison du sport vaudois, un établissement mis à disposition uniquement pour les cours J+S, les clubs sportifs et les écoles.

Enfin, en décembre 2016, le Conseil d'État se porte garant du versement d'un million de francs pour participer au financement de la phase inter-

nationale du projet «Sion 2026; les Jeux au cœur de la Suisse», si cette dernière est choisie par le Parlement du sport en avril 2017 et à la condition qu'un certain nombre de sites olympique se trouvent sur sol vaudois.

Population

L'augmentation des naturalisations et de l'activité du centre de biométrie se traduisent en chiffres: plus de 80 000 personnes se sont déplacées au Flon à Lausanne. Concernant les passeports, plus de 63 400 documents sont produits, ce qui constitue le deuxième meilleur résultat jamais réalisé. L'opération «accès immédiat au passeport» après la prestation de serment devant le Conseil d'État est mise en place début 2016. Elle est particulièrement appréciée des bénéficiaires. Les naturalisations ont très nettement augmenté: 7 286 personnes sont concernées, alors qu'elles étaient 4 135 sur l'ensemble de l'année 2015.

Les renvois contrôlés en 2016 montent à 867 (760 en 2015), pour la LEtr, l'asile et les cas Dublin, soit une augmentation de 52 % pour ces derniers par rapport à 2015. Les renvois pour motifs pénaux atteignent 400 cas, contre 367 en 2015.



La loi fédérale sur la nationalité qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, restreint les conditions d'accès à la nationalité suisse. La loi actuelle reste applicable aux candidats à la naturalisation qui entreprennent leur démarche en ce sens avant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation. Dans ce contexte, le Conseil d'État, conformément à la Constitution vaudoise, a réaffirmé son attachement à la naturalisation.

DIRH

Département des infrastructures et des ressources humaines

Nuria Gorrite
Conseillère d'État



Un seul ticket pour aller de Leysin à La Cure ou de Payerne à Lavey est devenu une réalité.

Mobilité et routes

Les Vaudoises et les Vaudois sont toujours plus des pendulaires. Voici les conclusions d'une étude présentée par le DIRH à l'occasion de la semaine de la mobilité organisée en septembre 2016. D'ici 2050, leur nombre va notamment doubler dans les transports publics. Voilà pourquoi les projets et les mesures pour améliorer la mobilité se sont intensifiés dans l'ensemble du canton en 2016. Il s'agit de répondre à la volonté des citoyens de déplacer en privilégiant la complémentarité entre la voiture, les trains, la marche et le vélo et les bus.

Sur les routes, des chantiers importants ont été menés notamment avec la réfection du viaduc de Cudrex à Bussigny, la requalification de la route du lac devant l'Université de Lausanne, ou encore les débuts des travaux de reconstruction du pont «En Marin» sur la route de Berne. Le Grand Conseil a également accordé un huitième crédit-cadre, d'un montant de 14,5 millions de francs, pour financer les travaux d'entretien des revêtements routiers de 19 tronçons de routes cantonales.

Un seul ticket pour aller de Leysin à La Cure ou de Payerne à Lavey est devenu une réalité. Avec son extension au Chablais en décembre 2016, la communauté tarifaire vaudoise Mobilis a achevé

sa construction en couvrant la quasi-totalité du Canton. Toujours du côté des transports publics, le développement du RER Vaud se poursuit. Une nouvelle étape de son développement a été dévoilée avec la mise en place des liaisons directes jusqu'à la Vallée de Joux et le doublement des cadences sur la ligne de Vallorbe en décembre 2021. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a également participé à la finalisation des projets d'agglomération de troisième génération du Grand Genève, de ChablaisAgglo et de Lausanne-Morges. Ce dernier contient notamment une demande de cofinancement fédéral pour la deuxième étape du métro m3.

Accueil de jour des enfants

L'année 2016 a été marquée par le projet de généralisation de l'accueil parascolaire des enfants pour mettre en application l'article 63a de la Constitution vaudoise. Après une large consultation des milieux concernés, le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil, le 26 juin 2016, une révision de la loi sur l'accueil de jours des enfants. Cette proposition, dont la discussion a commencé au Grand Conseil à la fin de l'année, prévoit notamment un socle minimum de prestations parascolaires offertes par l'ensemble des communes. Le

projet prévoit un accueil avec repas à midi pour les enfants de 4 à 15 ans, ainsi que des prestations avant et après les cours en fonction des classes d'âges des élèves. Le recours à l'accueil parascolaire reste, comme actuellement, facultatif pour les parents.

Par rapport à l'avant-projet, le gouvernement propose également de renforcer de 30 millions de francs l'aide cantonale à la Fondation cantonale pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et ainsi soulager les communes. Le Conseil d'État s'engage, en effet, à verser l'équivalent de 17 % de la masse salariale du personnel éducatif à partir de 2018. Ce pourcentage augmentera progressivement jusqu'à 25 % en 2023.

Fin 2016, 660 structures d'accueil collectif de jour avaient une autorisation d'exploiter de la part de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), dont 40 nouvelles. Cela représente près de 23 000 places qui font l'objet de visites régulières des chargées d'évaluation, qui s'assurent ainsi des conditions de prise en charge des enfants.



Construite il y a 150 ans, la route entre Ollon et Villars-sur-Ollon a été réhabilitée sur son tronçon entre le village de Huémoz et le lieu-dit Les Tannes, étroit et fortement dégradé en raison d'un terrain en glissement. Les autorités cantonales et communales ainsi que la population de la commune d'Ollon ont inauguré le nouveau tronçon en décembre 2016.

Information sur le territoire

Le nouveau cadre de référence pour les géodonnées de la mensuration officielle, MN95, permet une plus grande précision. Ce changement a nécessité un intense travail de préparation et d'information de la part de l'Office de l'information sur le territoire (OIT). Pendant ce temps, la diffusion des géodonnées a continué sa croissance avec une aug-

mentation du nombre de requêtes de 6 % en 2015, pour un total de près de 15 000 fichiers délivrés. Le volume des commandes à destination des communes a aussi augmenté de 15 %.

Personnel de l'État

Sur proposition du Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV), le Conseil d'État a adopté un règlement de santé et sécurité au travail. Celui-ci permet d'améliorer la prévention pour les collaborateurs et vise à réduire les taux d'accidents professionnels.

Informatique

En 2016, la Direction des Systèmes d'information (DSI) a continué à moderniser et déployer de nombreuses solutions pour l'Administration cantonale vaudoise, comme la simplification des déclarations fiscales pour les personnes morales, la refonte de l'informatique de l'enseignement postobligatoire et le renouvellement de l'application de l'enregistrement des subsides à l'assurance maladie. Par ailleurs le développement de la cyberadministration s'est poursuivi, avec notamment le début de la mise en œuvre de l'espace sécurisé pour les entreprises.

Marchés publics

Le 23 août 2016, le Département des infrastructures et des ressources humaines, la Fédération vaudoise des entrepreneurs, le syndicat Unia, les associations de communes, les associations professionnelles de mandataires ont signé la charte éthique vaudoise des marchés publics. La charte promeut, en autres, le recours au système de la carte professionnelle sur les chantiers publics afin de lutter contre le travail au noir.

Développement durable

La mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'État pour promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective continue. En 2016, l'Unité de développement durable (UDD) l'a largement diffusé auprès des partenaires concernés, notamment la Fédération des hôpitaux vaudois, l'Association vaudoise des EMS et les communes vaudoises. Mis sur pied par le canton, les cours pour les cuisiniers sont désormais assurés conjointement avec la Ville de Lausanne.

DFIRE

Département des finances et des relations extérieures

Pascal Broulis
Conseiller d'État



La solidité financière du canton est soulignée une nouvelle fois par l'agence Standard & Poor's qui lui confirme à deux reprises durant l'année 2016 sa note «AAA».

2016 au Département des finances et des relations extérieures

Au plan politique, l'évènement marquant de l'année 2016 est sans conteste la votation populaire cantonale du 20 mars sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). À la suite d'un référendum et par 87,12 % de oui, (35,31 % de participation), les citoyennes et citoyens vaudois approuvent cet objet. Le projet se caractérise par son équilibre : l'abaissement du taux d'imposition des bénéfices de 21,6 % en 2016 à 13,79 % dès 2019 s'accompagne de mesures sociales en faveur du pouvoir d'achat des ménages.

Ménage courant et investissements

Le chef du Département Pascal Broulis présente le 23 mars les comptes 2015 de l'État, qui se soldent par un excédent de 194 millions. Les dépenses ordinaires de l'État affichent une croissance de 3,8 %, supérieure au budget (+2,8 %) mais comparable à l'année précédente (+3,7 %).

S'agissant des investissements, des prêts et des garanties octroyés, l'État a injecté globalement 589 millions dans l'économie vaudoise en 2015. Au final, après neuf réductions consécutives, la dette

nette du Canton remonte légèrement depuis deux ans pour atteindre 705 millions au 1^{er} janvier 2016. La recapitalisation de la Caisse de pensions du canton et la montée en puissance des investissements expliquent principalement cette augmentation qui devrait se poursuivre à un rythme maîtrisé.

Suivi budgétaire et Système d'information financier

Le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) met en place au début 2016 un suivi budgétaire mensuel. Ce nouvel outil se concentre sur les principales rubriques financières de l'État, permettant ainsi une vision en temps réel de l'évolution des risques budgétaires et des recettes fiscales.

Un autre grand chantier se termine pour le service qui livre en novembre au Conseil d'État son rapport sur la mise en œuvre du Système d'information financier SAP. D'une manière générale, les objectifs de ce vaste projet initié en 2010 sont atteints, pour un coût final de 31 millions dans la cible prévue. L'application obsolète Procofiév est remplacée ; les processus d'élaboration du budget et de bouclage des comptes sont améliorés et sécurisés.

Politique fédérale et rayonnement du canton

En 2016, l'Office des affaires extérieures (OAE) poursuit ses démarches afin de défendre les intérêts du canton de Vaud auprès de la Confédération, des cantons et de ses voisins européens. Outre la RIE III, plusieurs autres dossiers majeurs de politique fédérale occupent l'Office, comme la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, la péréquation financière, ou encore la Stratégie énergétique 2050. Sur la scène transfrontalière, on peut signaler son action pour améliorer les liaisons sur le Léman ainsi que la publication de deux études consacrées à l'espace d'échange lémanique.

L'OAE contribue en outre à promouvoir les objets à fort rayonnement pour le canton. Pascal Broulis, président du Comité de pilotage du Pôle muséal, rebaptisé Plateforme 10, et la conseillère d'État Anne-Catherine Lyon en charge de la culture posent le 6 octobre la première pierre du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (mcb-a). Avec la désignation l'année précédente du projet architectural lauréat en vue de la réalisation du futur Musée de l'Élysée et du mudac, c'est le nouveau quartier culturel qui franchit ses premières étapes à côté de la gare de Lausanne.

Direction générale de la fiscalité

À la fin 2016, près de 80 % des 430 000 déclarations 2015 déposées sont taxées par l'Administration cantonale des impôts, soit légèrement mieux que l'an dernier compte tenu de l'augmentation du nombre de contribuables vaudois (+10 000 par an). Face à cette croissance qui suit celle de la population, la Direction générale de la fiscalité (DGF) poursuit ses automatisations en offrant toujours plus de prestations en ligne. L'année 2016 est marquée par ces importantes migrations informatiques, notamment un seul Registre des contribuables (personnes physiques, personnes morales et source) interfacé avec le Registre des personnes (Contrôle des habitants, État-civil) et le Registre cantonal des entreprises, lui-même issu du Registre du commerce, de l'AVS, etc. Une seule base de données permet aujourd'hui un travail administratif simplifié.

Le Registre foncier a connu le regroupement des bureaux de Morges et Nyon à Tolochenaz et le développement de prestations informatiques (réquisitions en ligne) avec les notaires.



À l'issue de sa séance «extra-muros» à Lausanne et de sa rencontre avec la population à midi, le Conseil fédéral a été reçu par le Conseil d'État à la Maison de l'Élysée, le 13 avril 2016.

Immeubles et constructions

Toujours plus fortement sollicité, le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) pilote en 2016 pas moins de 83 projets de bâtiments en phase de planification, d'études ou de travaux pour un montant global de 2,42 milliards. Un an plus tôt, il gérait 71 objets pour un total de 2,18 milliards. Trois projets emblématiques pour le canton entrent dans leur phase de construction durant l'année: le mcb-a (84 millions), le bâtiment Synathlon à Dorigny (27 millions) et le pont de liaison du terrain de La Pala à Chavannes-près-Renens en vue de la réalisation dès 2017 des logements pour étudiants Vortex (194 millions). Parmi les chantiers toujours en cours en 2016 se distinguent le Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (61 millions), celui de Nyon (56 millions), la HEIG d'Yverdon-les-Bains (49 millions), le Château Saint-Maire (23 millions) ou encore le Parlement cantonal (25 millions) qui sera inauguré le 14 avril 2017.

Pour rendre son fonctionnement interne plus rationnel, le SIPaL fusionne sa Division stratégie et développement avec sa Division architecture et ingénierie qui conserve sa dénomination. Cette réorganisation permet notamment aux mêmes responsables de superviser leur projet de sa conception à son inauguration.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

La Constitution cantonale garantit l'indépendance des tribunaux. Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton; il dirige l'Ordre judiciaire vaudois, dont le rapport annuel 2016 est disponible sur le site internet de l'État de Vaud (www.vd.ch/ojv).

~~Ordre judiciaire vaudois~~

L'Ordre judiciaire vaudois a reçu en 2016 plus de 56 000 affaires, hors activités des offices des poursuites et des faillites et du Registre du commerce. Un nombre d'affaires légèrement supérieur a été traité durant la même période. Le total des affaires pendantes en fin d'année a ainsi diminué, tout comme ~~la~~ durée de traitement ~~des affaires~~.

Si le nombre d'affaires enregistrées en 2016 est globalement stable, les évolutions sont différentes selon les matières.

56 000 nouvelles affaires
ont été enregistrées en 2016
et un nombre supérieur
d'affaires a été traité.

Sur le plan pénal

~~Sur le plan pénal, le~~ Tribunal des mineurs connaît une légère baisse de nouvelles enquêtes. La stabilité prévaut devant le Tribunal des mesures de contrainte et le Juge d'application des peines. Le nombre des nouvelles affaires reçues par les tribunaux d'arrondissement est pratiquement identique à l'an passé. En revanche, la Chambre des recours pénales et la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal ont connu une augmentation du nombre des affaires.

Sur le plan civil

~~Sur le plan civil, la~~ tendance est à la stabilité dans la plupart des juridictions de première instance, en particulier dans les tribunaux de prud'hommes, les

chambres pécuniaires et de droit de la famille des tribunaux d'arrondissement, ainsi que les justices de paix. En revanche, la Chambre patrimoniale cantonale connaît une augmentation significative des nouvelles affaires. En deuxième instance, la situation est globalement stable, certaines cours civiles ayant vu le nombre des recours diminuer **et d'autres augmenter**.

Droit public

~~En ce qui concerne le droit public, on observe une hausse dans le domaine des constructions et de l'aménagement du territoire, à la suite des difficultés d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT),~~ et une légère baisse dans les autres secteurs, le tout s'équilibrant.

~~S'agissant du~~ domaine des assurances sociales, la tendance est à nouveau à la hausse, en particulier dans le secteur de l'assurance chômage.

Poursuites et faillites

~~En matière de poursuites et de faillites, on~~ constate un tassement dans le domaine des poursuites et une augmentation dans celui des faillites. Quant au nombre de dossiers traités par le Registre du commerce, la tendance est à la hausse.

Sur le plan de la gestion

~~Sur le plan de la gestion, la~~ Cour administrative du Tribunal cantonal a entretenu de nombreux contacts avec les juridictions de première instance, afin d'une part de répondre à leurs préoccupations, et d'autre part d'atteindre les objectifs d'efficacité fixés, ce qui a été largement le cas.

MP

Ministère public

Le Ministère public jouit d'une totale indépendance dans l'exercice de ses tâches légales. Chaque année, par l'intermédiaire du Conseil d'État, le procureur général adresse au Grand Conseil un rapport sur l'activité du Ministère public (www.vd.ch/mp).

Bilan 2016 de la criminalité pour le Ministère public vaudois

Après une baisse amorcée en 2014 et qui s'est poursuivie en 2015, le nombre d'enquêtes ouvertes en 2016 a connu une légère hausse. Le nombre d'ordonnances pénales reste stable. Les mises en accusation sont en baisse. La détention avant jugement est en augmentation.

1707 prévenus ont passé 90824 jours en détention avant jugement (contre 1489, respectivement 74434 en 2015). C'est l'indice d'une action pénale accrue.

Ouvertures d'enquêtes en légère hausse, condamnations stables, renvois au tribunal en baisse

Passant de 23610 à 24095 (+2 %), le nombre d'ouvertures d'enquêtes, après avoir baissé en 2014 et 2015, connaît une légère augmentation, à mettre en relation avec un nombre plus élevé d'interpellations par la police. Le nombre des ordonnances pénales est stable (2015: 14551; 2016: 14413). Les mises en accusation devant les tribunaux ont été moins nombreuses (2015: 1552; 2016: 1445).

Le rythme de traitement des dossiers reste inchangé: seuls 10 % des affaires restent à l'instruction plus de 12 mois, 78 % des enquêtes étant traitées en moins de 6 mois.

Augmentation des cas de détention avant jugement

Le nombre de demandes de détention provisoire est passé de 604 à 658. Les détentions dont la durée n'excède pas 48 heures ont aussi été plus nombreuses.

Par ailleurs, conformément aux pratiques mises en place dans le cadre de STRADA, les personnes déjà condamnées à une peine privative de liberté ferme et qui sont à nouveau arrêtées en flagrant délit sont nombreuses à passer directement en exécution de peine, de sorte qu'elles ne font pas l'objet d'une demande de détention provisoire.

La détention avant jugement comporte d'une part la détention provisoire proprement dite et d'autre part les situations dans lesquelles le prévenu qui a admis les faits et la perspective d'une condamnation à une peine privative de liberté ferme, passe en exécution anticipée de peine. En 2016, ce sont 1707 prévenus qui ont passé 90824 jours en détention avant jugement (contre 1489, respectivement 74434 en 2015). C'est l'indice d'une action pénale accrue.

Agenda 21

L'engagement de l'État de Vaud pour le développement durable

Inscrit dans le programme de législature 2012-2017, l'Agenda 21 du Conseil d'État comprend quatre objectifs prioritaires illustrés par six indicateurs et des cibles. Le présent rapport présente un point de situation.

Objectif n° 1 : Marge de manœuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Indicateur : Poids de la dette

Engagements nets du Canton et des Communes rapportés au PIB cantonal.

Cibles du programme de législature : 2017 : 9,5 %.

L'évolution observée est positive, avec des engagements nets rapportés au PIB qui ont diminué (2012 : 7,4 %, 2013 : 6,0 %, 2014 : 5,7 %, 2015 : 4,7 %).

Partant de 23,8 % en 1997, l'indicateur a d'abord augmenté jusqu'à 27,8 % en 2003 (à cause des déficits de l'État et des communes ainsi que de la recapitalisation de la BCV). Il a ensuite régulièrement diminué pour s'établir à 4,7 % en 2015. Pour l'essentiel, les améliorations successives après 2003 découlent de la distribution aux cantons du produit de la vente des réserves excédentaires d'or de la Banque nationale (2005), des remboursements par la BCV de bons de participations détenus par l'État, ainsi que de la hausse des recettes fiscales due à l'essor économique.

Objectif n° 2 : Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

Indicateur : Émissions de CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an, pour le canton, pour les produits pétroliers (combustibles et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

Cibles du programme de législature : 2017 : 2,7, 2025 : 2,3, 2050 : 1,5.

En 2014 et 2015, la production de CO₂ était de 3,0 Mio de tonnes par an, valeur la plus faible atteinte et correspondant à 92 % de la production de 1990 – année de référence pour le niveau d'émissions –, soit une baisse de 8 % (3,2 et 3,3 Mio t/an en 2012 et 2013).

L'évolution des émissions de CO₂ est très dépendante de la rigueur hivernale, eu égard à la part encore très élevée des énergies fossiles pour le chauffage. Malgré la tendance positive des mesures pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, certains facteurs ont contribué à l'augmentation des émissions de CO₂, comme la croissance démographique (+1,6 %).

Indicateur : Énergies renouvelables

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Cibles du programme de législature : 2017 : 15 %, 2020 : 17,5 %, 2035 : 25 %, 2050 : 30 %.

Partant d'une proportion d'énergies renouvelables de 6,1 % en 2004 et de 9,6 % en 2008, l'objectif de 15 % en 2017 ne devrait juste pas être atteint (13,7 %) si l'on fait l'hypothèse d'une progression linéaire partant de 12,8 % en 2015.

En 2015, dans le canton, ces énergies sont constituées de : hydraulique (38 %), bois (24 %), usines d'incinération des ordures ménagères (11 %), chaleur ambiante (géothermie, air et eau : 16 %) et autres énergies renouvelables (part encore plus

faible). Depuis le début de la législature, les productions issues de la chaleur ambiante, du bois et du soleil (capteurs thermiques et photovoltaïques) ont sensiblement progressé.

Indicateur: Répartition modale du transport de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues.

Cibles du programme de législature: 2017: 69 %, 2025: 65 %, 2050: 50 %.

L'indicateur montre une évolution positive, avec une part modale des transports individuels motorisés (TIM) qui diminue de 75 % en 2005 à 72,1 % en 2010, soit une baisse de plus de 2,9 points; et une baisse de 0,9 point de plus qu'entre 2000 et 2005 (77 % à 75 %).

En se basant sur les comptages des flux de déplacements interagglomérations, une simulation permet d'évaluer pour chaque année l'évolution de la part modale TIM. Pour l'ensemble du canton, ces évaluations montrent que la baisse semble se poursuivre entre 2010 et 2015, mais à un rythme plus faible; ce qui devra être confirmé par la valeur 2015, disponible en mai 2017.

Objectif n° 3: Utilisation et préservation efficaces de l'environnement et des ressources naturelles

Indicateur: Tri des déchets

Part des déchets collectés séparément en vue d'un recyclage dans la quantité totale de déchets collectés par les Communes vaudoises.

Cibles du programme de législature: 2017: 56 %, 2025: 60 %, 2050: 60 %.

Le taux de récupération a augmenté régulièrement au cours de ces dernières années. Il est passé de 29 % en 1994 à 46 % en 2012 (16 points de pour cent en 18 ans).

Avec l'introduction par la majeure partie des communes d'un dispositif de financement causal dès 2013 (taxe au sac ou perçues selon le poids des déchets), le taux de collecte séparée a bondi à 57 % (11 points de pour cent en trois ans, de 2012 à 2015). Les ordures ménagères ont diminué de 33 %, alors que les recyclables ont augmenté de 10 %.

Indicateur: Surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle

Part des surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle avec garantie juridique à long terme, dans le total de la surface boisée.

Cibles du programme de législature: 2017: 2,5 %, 2025: 5 %.

Évolution: 2012: 1,35 %, 2013: 1,58 %, 2014: 1,90 %, 2015: 2,06 %, 2016: 2,38 %.

Cet indicateur lié à la biodiversité en forêt connaît une évolution positive. Les surfaces soustraites aux interventions sylvicoles et d'exploitation de bois permettent le développement de peuplements forestiers âgés accomplissant leur cycle biologique complet, jusqu'à leur décomposition. Ces ressources sont indispensables pour près de 20 % des espèces forestières (champignons, lichens, insectes, etc.) et jouent un rôle important pour le maintien de la fertilité du sol.

Objectif n° 4: Intégration de chacun dans la société et le monde du travail

Indicateur: Accueil de jour des enfants

Taux de couverture global (rapport entre le nombre de places en accueil collectif préscolaire et parascolaire et en accueil familial de jour et le nombre d'enfants).

Cibles du programme de législature: 2017: 25 %, 2025: 30 %, 2050: 50 %.

Évolution: 2012: 21,6 %, 2013: 22,8 %, 2014: 23,7 %, 2015: 25,4 %, 2016: n.d.

Le taux de couverture global de l'offre d'accueil préscolaire, parascolaire et familial connaît une évolution très positive et atteint plus de 25 % en 2015 (augmentation plus importante que prévue de 1,3 point par an en moyenne).

Son évolution entre 2014 et 2015 s'explique notamment par une création importante de places en accueil parascolaire (taux passant de 12,7 % à 14,5 %). Pour l'accueil préscolaire subventionné, la progression a été moins forte mais reste néanmoins dans la cible avec un taux de 20 % (0,9 point par an en moyenne).

Cette évolution est réjouissante et marque l'engagement et la volonté de l'État et des communes de favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

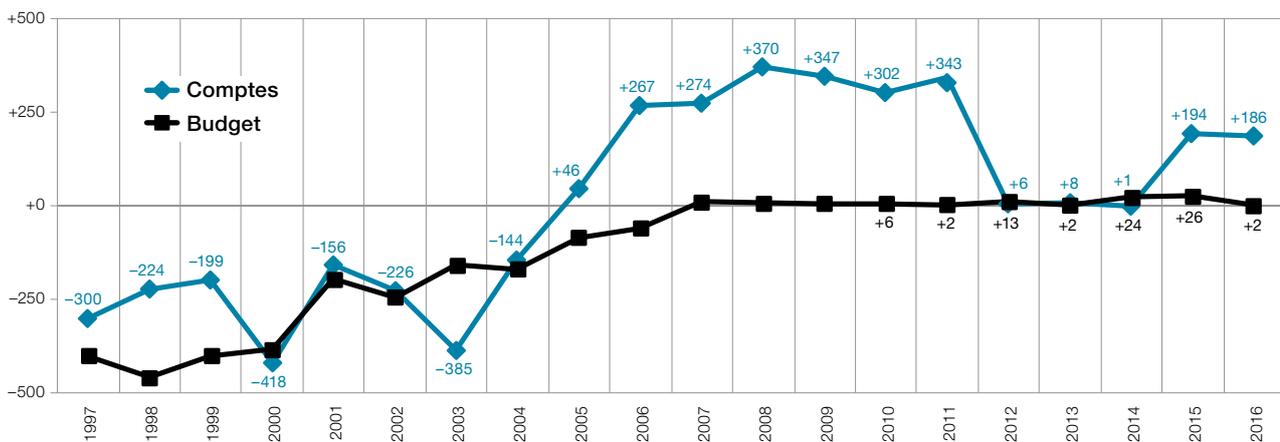
Comptes 2016

En bref

Résultat opérationnel

Les comptes de l'État se soldent pour 2016 par un excédent de revenus de **186 millions**.

En millions de francs



Dépenses courantes

L'écart des charges brutes par rapport au budget 2015 (480 millions) s'explique principalement par des écritures de bouclerment de préfinancement pour 239 millions, ainsi que des amortissements non planifiés d'investissements du CHUV pour 215 millions.

Ces opérations mises à part, la progression réelle des dépenses courantes est de 198 millions par rapport à 2015, ce qui représente **une croissance de +2,2%**, inférieure à celle prévue au budget (+2,47 %) et la plus modérée depuis 2007.

+2,2%

En 2016 par rapport à 2015
(hors écritures de bouclerment)

En millions de francs



Recettes d'impôts

L'écart du produit d'impôts par rapport au budget (+324 millions) provient principalement d'effets exceptionnels (154 millions), conjoncturels (81 millions) et de modifications légales (65 millions). Sans ces éléments, l'écart est réduit à 23 millions et les impôts sont conformes à la prévision budgétaire.

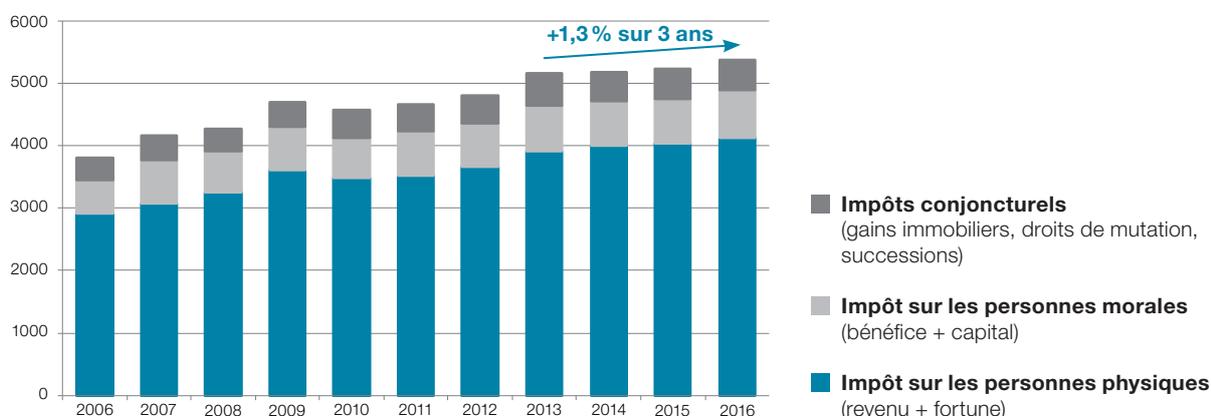
Par rapport aux comptes 2015, les recettes d'impôts montrent une **légère amélioration de +2,0 %**. En particulier, l'impôt sur le revenu qui est le moteur des recettes fiscales marque une reprise modérée (+1,9 %) après deux ans de stagnation.

+2,0%

En 2016 par rapport à 2015
(impôts 60 %
des revenus totaux)

Évolution des trois groupes d'impôts déterminants

En millions de francs



Investissements

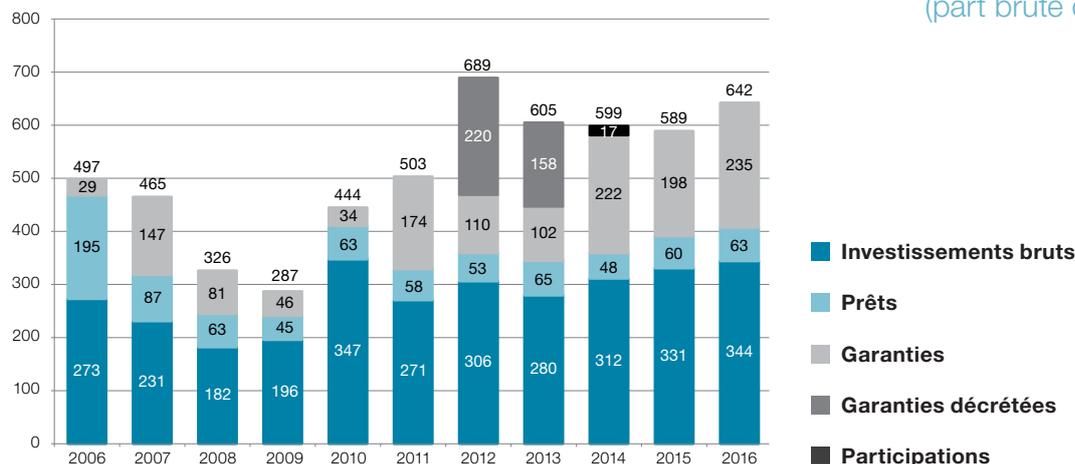
Les investissements bruts de l'État (y compris la part des tiers) s'élèvent à **344 millions**, soit 119 millions de moins que prévu au budget, mais 13 millions de plus qu'en 2015.

Globalement (investissements bruts + nouveaux prêts et garanties), le Canton investit **642 millions** dans l'économie vaudoise en 2016.

344 mios

En 2016
(part brute de l'État)

En millions de francs



Dettes et intérêts

Après neuf réductions consécutives, la dette nette du Canton remonte légèrement depuis trois ans pour **atteindre 775 millions** aux comptes 2016. Cette croissance s'explique principalement par le versement d'une nouvelle tranche de recapitalisation de la CPEV et le volume croissant des investissements.

La charge d'intérêts reste négative à **-17 millions**, en raison des intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales.

775 mios
À la fin 2016

